

Autorité  
de la concurrence



Référence à rappeler : **20-118 / 20-DCC-191**

Par une lettre du 18 septembre 2025, l'Autorité a fait droit à la demande de prolongation de dix-huit mois des engagements souscrits par Bouygues Télécom à l'occasion de la prise de contrôle exclusif de la société Euro Information Telecom autorisée par la décision 20-DCC-191 du 22 décembre 2020.